

Réunion de Conseil Municipal du 29 Mai 2017

PRÉSENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BIOTEAU Marina, BONNAUD Alain, BOURASSEAU Isabelle, CAUNEAU Hubert, DA CRUZ Eric FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GABORIEAU, GABORIEAU Stéphanie, Jacky, GUILBAUD Hervé, HUCTEAU Amélie, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, POTIER Richard, RICHARD Marie-Laure.

ABSENTS EXCUSÉS: HUCTEAU Amélie qui a donné pouvoir à GABORIEAU Stéphanie, POTIER Richard qui a donné pouvoir à JAUNET Jean-Yves.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DA CRUZ Eric.



PLUIH

Présentation par Mme PERAIN, responsable du service urbanisme et Habitat de la Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts, du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et débat par le Conseil Municipal

- PHASE 5 - Arrêt du projet et consultation des Personnes Publiques Associés (PPA) : 9 mois (Avril 2018 à Décembre 2018)
- PHASE 6 – Enquête publique, approbation : 4 mois (Janvier 2019 à Avril 2019)

Mme PERAIN a présenté au Conseil Municipal le PADD, lequel projette une vision du territoire sur 10 ans. Il s'articule autour de 3 grands axes, et a été débattu par le Conseil Communautaire le 18 Mai 2017 :

- Axe 1 : Réinventer les centres,
 - Axe 2 : Un équilibre intercommunal à construire collectivement,
 - Axe 3 : Une ouverture sur le territoire élargi à optimiser.
- En tant que pôles d'appui, les Communes de CHAUCHÉ et des BROUZILS auront une densité brute pour les espaces à vocation d'habitat fixée à 17 habitations à l'hectare par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), ce, afin de limiter la consommation des espaces naturels et agricoles en privilégiant en priorité la réhabilitation et la valorisation des potentiels existants.

Au terme de cette présentation le Conseil Municipal a débattu sur ce PADD, et des précisions ont été apportées suite aux interrogations des élus.

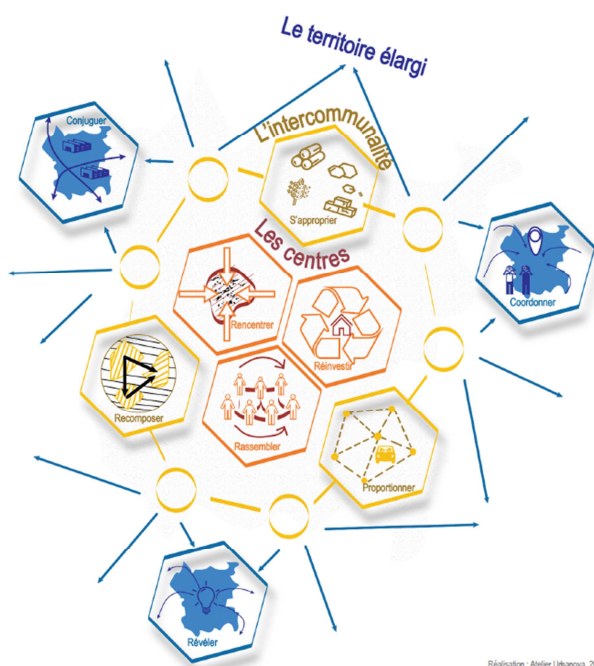
Personnel Communal

Modification du tableau des effectifs au 01/08/2017

Afin de pallier au départ en retraite du référent technique, à la fin du contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.), à la charge de travail du secteur Voirie-Espaces verts, et vu l'étude d'organisation des services, le Conseil Municipal a décidé de créer :

- Un poste de responsable du pôle technique à temps complet, susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emplois des techniciens.
- Un poste d'adjoint technique à temps complet, pour pérenniser l'emploi d'un agent actuellement en C.A.E.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le poste d'agent de maîtrise est supprimé, un poste de technicien principal 1^o classe à temps complet et un poste d'adjoint technique à temps complet sont créés. Le Conseil Municipal valide le nouveau tableau des effectifs.



Réalisation : Atelier Urbanova, 2017

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi – H pour habitat) dépend de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-FULGENT – LES ESSARTS. Il définit une charte regroupant les enjeux et le principe d'une co-construction entre les différentes communes et la Communauté de Communes.

L'étude du PLUiH se déroule en 5 phases :

- PHASE 1 – Diagnostic : 10 mois (Mars 2016 à Décembre 2016)
- PHASE 2 – Projet d'aménagement et de développement durables (PADD): 6 mois (Janvier 2017 à Juin 2017)
- PHASE 3 et 4 – Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), Zonage et Règlement : 9 mois (Juillet 2017 à Mars 2018)

❑ QHE « Le Hameau des Prés »

Validation de l'avant-projet – Détermination du phasage des travaux

Le dossier n'étant pas finalisé tant au niveau financier que technique, la question est reportée à la séance du 30 Juin prochain.

❑ Syndicat Piste Routière du Canton des Essarts et de Saint Fulgent

Dissolution

Suite à la fusion des deux Communautés de Communes de SAINT-FULGENT et des ESSARTS, le Syndicat à vocation unique piste routière est dissous.

Le Conseil Municipal valide cette dissolution et le transfert de l'intégralité de l'actif et du passif, ainsi que les résultats de clôture à la Communauté de Communes du Pays de SAINT FULGENT-LES ESSARTS.

❑ Commerces et halles, Place des Jardins

Marché de Maîtrise d'œuvre – Avenant n°1 - Avenants n°1 aux lots 3, 14, 16.

Le Conseil Municipal valide les avenants suivants :

- l'avenant N° 1 de forfaitisation de la rémunération du Maître d'œuvre, représenté par l'Agence PELLEAU et ASSOCIES ARCHITECTES qui prend en compte le coût HT définitif de la rémunération calculé comme suit : Cout définitif : 689 700 € X 8,99% (taux définitif de rémunération) soit 62 004 € 03 HT et la répartition entre les cotraitants,
- l'avenant n° 1 au Lot 3 proposé par SA LIMOUZIN pour 3064, 46 € HT (1.71 % du marché),
- l'avenant n° 2 du lot 3, proposé par SA LIMOUZIN pour 11320, 13 € HT (6.33% du marché),
- l'avenant n°1 du lot 9 proposé par TECHNI PLAFONDS pour – 694 € 28 HT (-8.77 % du marché),
- l'avenant n°1 du lot 14 proposé par la SARL FAUCHET pour 209 € 11 HT (1.59% du marché),
- l'avenant n°1 du lot 16 proposé par SNGE OUEST pour 216 € 46 HT (0.74% du marché).

Concernant le financement commerces et Halles place des jardins : la Commune a obtenu l'attribution du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour le transfert de la boulangerie, soit 75 835€, et pour la modernisation magasin de fleurs, soit 15 990 €.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE
(F.I.S.A.C – APPEL A PROJETS EDITION 2016)

❑ Salle les Etoiles de Fruchet

Location pour les cours de Yoga - Saison 2017/2018

Le Conseil Municipal maintient le prix de location de la salle des Etoiles de Fruchet à l'association YOGASANA pour un montant de 420€ pour l'année 2017/2018.

❑ Familles Rurales

Gestion du Restaurant Scolaire – Validation projet de convention d'accompagnement

Suite au dernier Conseil Municipal et à la proposition de l'association Familles Rurales, cette dernière a décidé de prolonger la gestion du service restaurant scolaire jusqu'à la fin de l'année civile. Ce délai supplémentaire laisse le temps à la Mairie d'étudier toutes les solutions qui peuvent se présenter pour la reprise de ce service. Pendant cette période, un partenariat sera mis en place de façon à assurer une qualité de service optimum et une transmission du dossier sereinement.

Par ailleurs, suite à plusieurs réunions entre Restoria, Familles Rurales et la Commune, et compte tenu des délais, il a été décidé de proposer, à compter du 1^{er} Septembre, la salle Arc En Ciel comme « 2^{ème} restaurant scolaire », et ce pour une partie des élèves (plus d'espace, mieux adaptée). Des études chiffrées sont en cours. C'est pourquoi, la société Restoria sollicite un agrément sanitaire pour le restaurant scolaire, qui deviendrait à cette occasion cuisine centrale. Le projet de convention d'accompagnement (ou protocole), présenté au Conseil Municipal, après sollicitation de l'association Familles Rurales, a été validé.

❑ Informations diverses

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) déposées depuis le 28 Avril 2017

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour des propriétés sises Rue des Saules, au Puytreau, Rue de Grasla et Rue du Rocher.

Marchés HT signés depuis le 28 Avril 2017

28/04/2017	SELARL ATLANTIC JURIS Assistance reprise Restauration Scolaire	180.00/ heure
09/05/2017	BERGER LEVRAULT Changement du poste serveur dédié et acquisition ordinateur portable	3431.00
25/05/2017	FAUCHET Plomberie et électricité Salle Arc en Ciel	633.88
25/05/2017	LE FROID VENDEEN Lave-vaisselle pour Salle Arc en Ciel	3414.51

Prochaine séance du Conseil Municipal :
Vendredi 30 Juin 2017 à 20h30.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous, sur demande auprès du secrétariat de la Mairie. M. le Maire reçoit le Samedi, de **11h00 à 12h00**, sans rendez-vous.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE MAIRIE

La Mairie sera exceptionnellement fermée le
Jeudi 22 Juin 2017, toute la journée.

FERMETURE MAIRIE ÉTÉ 2017

Fermeture les Samedis matins à partir du 15
Juillet 2017 jusqu'au 02 Septembre 2017 inclus.

WEEK-END DE LA PENTECÔTE – INCIVILITÉS

Au cours du week-end de la Pentecôte, plusieurs incivilités ont été perpétrées :

- *Jardin saccagé,*
- *Signalisation et jardinières déplacées,*
- *Mât de la Mairie enlevé et trouvé sur une propriété privée,*
- *Intrusion sur le chantier Commerces,*
- *Œufs écrasés en façade d'une maison....,*

témoignant d'un **irrespect total des lieux privés et publics**. Ces faits ne sont pas acceptables. La Gendarmerie a été prévenue.

Mais, j'en appelle personnellement à l'esprit citoyen de tous pour dénoncer les méfaits commis et j'encourage fortement toute personne à venir signaler en Mairie toute information nominative dont elle disposerait pour permettre à la Municipalité d'agir.

Comptant sur tous ceux qui ont un rôle éducatif et sur l'ensemble de la population, je rappelle que **le bien vivre à Chauché est l'affaire de tous**.

Christian MERLET, Maire.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Le CMJ en visite à la Croix Rouge de la ROCHE-SUR-YON

Après avoir collecté de nombreux vêtements, jouets et livres à l'occasion du « **Vide ta chambre** », les enfants du CMJ se sont déplacés au local de la Croix Rouge de la ROCHE-SUR-YON. Ils ont été reçus par des bénévoles qui œuvrent chaque jour à l'accueil des familles en difficulté, des immigrés, des détenus...

Les colis déposés seront ensuite triés puis répartis dans les différents vestiaires et salles d'accueil. Les enfants ont été félicités pour leur action et leur générosité.

Un grand MERCI à tous les généreux donateurs !



CMJ : BILAN Marché de printemps 2017

793,05 € reversés à l'association Grégory LEMARCHAL. **Bravo aux enfants et merci pour votre participation !**

FÊTE DE L'ÉTÉ – SAMEDI 1^{er} JUILLET 2017

Organisée par l'association « **ROCK CHAU MUSIC** »

Le Samedi 1^{er} Juillet 2017, l'association Rock Chau Music organise la « Fête de l'été » autour de la Mairie et l'École St-Christophe. C'est pourquoi :

- La circulation sera interdite dans les deux sens, Rue de la Petite Maine, du rond-point avec la Rue du Calvaire, à l'intersection avec la Rue des Trois Fontaines, du Samedi 1^{er} Juillet 2017 à 17h00 au Dimanche 2 Juillet 2017 à 3h00.
- Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking de l'école à côté de la Mairie, ainsi que sur le parking Impasse de la Petite Maine (devant le Centre Péricolaire Les Scoubidou) du Vendredi 30 Juin 2017 à 18h00 au Dimanche 2 Juillet 2017 à 13h00.
- Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking de la Mairie du Samedi 1^{er} Juillet 2017 à 12h00 au Dimanche 2 Juillet 2016 à 13h00.

La Commune vous invite à être prudents face à ces changements temporaires de la circulation, et compte sur votre esprit citoyen pour respecter le travail des bénévoles.



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 11 JUIN et 18 JUIN 2017 De 8h00 à 18h00



PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE : Pour pouvoir voter, il vous faudra **impérativement vous munir d'une pièce d'identité.**

Quelques exemples : carte nationale d'identité ou passeport (valide ou périmé), permis de conduire (valide), carte vitale avec photo (valide), carte de famille nombreuse (valide) délivrée par la SNCF, permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (valide) (liste complète des pièces d'identité acceptées sur le site <https://www.service-public.fr/>)

CARTE D'ÉLECTEUR : Votre carte d'électeur vous a été envoyée par courrier courant Mars, à votre domicile. **Les cartes non distribuées seront disponibles dans les bureaux de vote le jour des élections.**

VOTER PAR PROCURATION : Le vote par procuration est une procédure qui permet à un électeur (le mandant) de se faire représenter au bureau de vote, le jour du scrutin, par un autre électeur de son choix (le mandataire) auquel il donne mandat de voter en ses lieux et place. Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales dans la même commune que son mandant. **Les procurations sont établies aux greffes des tribunaux d'instance, dans les brigades de gendarmerie et dans les commissariats de police uniquement.** Ne pas oublier nom prénoms date et lieu de naissance du mandataire.

Le mandant doit justifier de son identité. La présentation d'une pièce d'identité est ainsi exigée. Chaque mandataire ne peut disposer que d'une procuration établie en France. Le mandant se présente en personne auprès des autorités compétentes. Il présente un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple). Le mandant peut préparer sa démarche avant de se rendre au guichet : dans ce cas, il remplit en ligne et imprime le formulaire cerfa n°14952*01 qu'il présente ensuite au guichet.

COMMUNIQUÉ DE LA GENDARMERIE

LES FAITS :

Depuis le début du mois de Mai, une recrudescence des "vols à la roulotte" (un vol à la roulotte est un vol commis dans un véhicule) est constatée sur l'ensemble de la zone de compétence gendarmerie du Département de la Vendée. Le littoral est plus particulièrement touché mais aucun secteur n'en est exempt.

LES RECOMMANDATIONS :

Pour faire échec à ces voleurs opportunistes et faciliter leur identification et leur interpellation, le Groupement de gendarmerie départementale de La Vendée recommande :

- D'éviter de laisser des objets de valeur à la vue de tous ou sous les sièges (sac à main, ordinateur, numéraire...);
- De ne pas vous éloigner de votre véhicule en laissant les clés sur le contact ou le moteur en fonctionnement ;
- De fermer vos vitres et verrouillez toutes les portes de votre véhicule ;
- **Enfin, de rester vigilants, et faites le 17 si vous observez un comportement suspect autour de votre véhicule.**

SI MALGRÉ TOUTES CES PRÉCAUTIONS, VOUS ETES QUAND MÊME VICTIME D'UN VOL :

- **Ne touchez à rien,**
- Appelez le **17** et conformez-vous aux consignes qui vous seront données,
- Faites opposition sans attendre auprès de votre banque en cas de disparition de vos moyens de paiement (*carte bleue au 0892 705 705 – chéquier au 0892 68 32 08*),
- Si votre téléphone portable est volé, nous vous recommandons de demander la suspension de la ligne auprès de votre opérateur et de le désactiver avec le numéro IMEI que vous pouvez obtenir dès maintenant sur votre appareil en composant le *#06#. *Conservez-le précieusement.*

PERMIS DE CONDUIRE

VOTRE DEMANDE EN LIGNE EN QUELQUES CLICS !

Dans le cadre de la modernisation de la délivrance des permis de conduire, la Préfecture de la Vendée, **retenue comme département pilote**, met en place une nouvelle organisation de ses services. **À compter du 6 Juin 2017, les usagers DEVRONT désormais effectuer leurs demandes de permis de conduire sur le site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : www.ants.gouv.fr** . Les usagers n'auront plus à se déplacer à la Préfecture et à la Sous-préfecture des SABLES D'OLONNE. Le dépôt aux guichets ne sera plus nécessaire.

La délivrance des permis de conduire se fera exclusivement par voie électronique. Le traitement des dossiers sera de ce fait amélioré, plus rapide et plus sûr.



Quelles sont les démarches ouvertes à la télé-procédure ?

- inscription au permis de conduire pour passer les examens ;
- primo-accédant ;
- extension de catégorie.
- demande de titre en cas de :
- vol ;
- réussite de l'examen du permis de conduire (premier permis, extension de catégorie ;



- retour au permis après invalidation ou annulation) ;
- perte ;
- détérioration ;
- expiration de sa durée de validité ;
- changement d'état civil ;
- validation de titre ou diplôme professionnel ;
- conversion de brevet militaire.

Les étapes de la procédure sont simples :

- 1) Avant de réaliser votre demande de permis de conduire, rassemblez les pièces justificatives nécessaires à votre demande (liste des pièces justificatives). Celles-ci doivent être scannées ou photographiées.
- 2) Faites faire une photographie d'identité numérique. Elle doit être réalisée dans une cabine ou par un photographe agréé repérable par la présence d'une vignette bleue "agrée service en ligne ANTS" (liste des cabines ou des photographes agréés en Vendée).
- 3) Effectuez votre demande en ligne : Je crée mon compte sur le site de l'ANTS ; Je remplis mon formulaire en ligne étape par étape et je valide

- 4) En cas de renouvellement pour perte ou vol, je règle le coût de mon nouveau permis (25€) grâce à l'achat d'un timbre numérique directement sur internet ;
- 5) Je reçois un courriel confirmant l'enregistrement de ma demande ;
- 6) Je suis l'avancement de ma demande sur mon espace personnel, et grâce à des notifications par mail et SMS ;
- 7) Si c'est une première demande ou un renouvellement pour perte ou vol, je reçois mon permis à domicile. Dans les autres cas, je vais en Préfecture pour restituer mon ancien permis et récupérer le nouveau.

Un tutoriel vidéo est disponible afin de vous accompagner dans vos démarches en ligne liées au permis de conduire :

<http://www.vendee.gouv.fr/effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-a2696.html>

Pour les personnes ne disposant pas d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un Smartphone, ou peu à l'aise avec Internet, des points numériques installés à la Préfecture, à la Sous-préfecture des Sables d'Olonne et à la maison de l'État, sous-préfecture de Fontenay-le-Comte, permettront d'accompagner les usagers dans leurs démarches en ligne.

Pour plus d'information :

www.permisdeconduire.ants.gouv.fr / www.demarches.interieur.gouv.fr / www.service-public.gouv.fr

Par téléphone : 3939 / Centre de contact citoyen de l'ANTS : 0810 901 041

INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS

Passage en risque "négligeable" sur l'ensemble du territoire

Compte tenu de l'évolution favorable de la situation sanitaire observée dans la faune sauvage française, et l'absence de cas récent dans les zones de provenance des oiseaux migrateurs présents ou circulant sur le territoire national, **le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène est qualifié de "négligeable" depuis le 6 Mai 2017. Les mesures de confinement des volailles sont levées sur l'ensemble du territoire.**

ATTENTION : Tout détenteur de volailles doit cependant appliquer les mesures de biosécurité pour la prévention du risque influenza aviaire. Des mesures destinées à éviter les contacts avec la faune sauvage, notamment aux points d'alimentation et d'abreuvement, doivent être prises. Ces détenteurs de volailles et d'oiseaux sauvages captifs et les vétérinaires sont appelés à la plus grande vigilance vis à vis des signes cliniques.

Direction départementale en charge de la protection des populations (ddpp@vendee.gouv.fr ou 02.51.47.10.00)



INFOS PRATIQUES

MAIRIE

8, Rue de la Petite Maine – B.P.3

☎ 02.51.41.83.09. – mairie-chauche@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Samedi de 8H30 à 12H30
(L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).

**Depuis le 1^{er} Février 2017, ouverture
les Samedis matins de 9h00 à 12h00.**

FERMETURE EXCEPTIONNELLE LE JEUDI 22 JUIN 2017

**Fermetures les samedis matin à compter du 15
Juillet 2017 au 02 Septembre 2017 inclus.**

Nantaise des Eaux

(Gestion du service assainissement)

11, Rue des Forêts – Parc d'activité
Polaris – 85110 CHANTONNAY

☎ 02.28.15.31.50.

AGENCE POSTALE

30, Rue du Centre - ☎ 02.51.41.80.20.

Horaires d'ouverture :

Mardi et Mercredi de 9h à 12h15,
Jeudi, Vendredi, Samedi de 9h à 12h.

**Fermeture pour congés le Jeudi 15 Juin, le
Vendredi 16 Juin, le Mardi 20 Juin, le Mercredi
21 Juin 2017, et les Samedis 1^{er} et 15 Juillet Les
usagers devront se rendre au bureau de poste
de la Commune déléguée des ESSARTS -
ESSARTS EN BOGAGE.**

**AGENCE POSTALE OUVERTE
LE SAMEDI 17 JUIN 2017.**

DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE

Lundi : 10h à 12h -14h à 18h
Mardi, Mercredi et Vendredi : 14h à 18h
Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h

Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous munir d'une carte qui est à demander à la Communauté de Communes du Canton de ST FULGENT - 2, Rue Jules Verne - ST FULGENT ☎ 02.51.43.81.61.

A.D.M.R.

Permanence à la Communauté de Communes du Canton de ST FULGENT
Joindre Mme la secrétaire BAUDIN
Julie ☎ 02.51.43.95.74.

RAM « À PETITS PAS »

Matinées d'éveil à CHAUCHÉ
Le Jeudi une semaine sur deux
De 8h45 à 12h30 :

Jeudi 29 Juin 2017 au centre périscolaire « Les Scoubidou » -
UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION au ☎ 02.51.43.81.61. - Mme GANGLOFF
Annulation le matin même : ☎ 07.87.71.97.48

HALTE-GARDÉRIE ITINÉRANTE

Tous les Mardis de 9h30 à 12h30
à CHAUCHÉ,

au centre périscolaire
«Les Scoubidou ».

Renseignements : ☎ 02.51.34.26.28.

Mme CANTELOUBE /
☎ 06.43.34.24.22. Mme CRANEGUY

PERMANENCE DE Mme BLASCO

ASSISTANTE SOCIALE
2^{ème} Mardi de chaque mois de 9h30 à 11h

Seulement sur RDV : ☎ 02.28.85.76.00.

Les mardis de 9h30 à 12h
au centre médico-social de ST FULGENT
Tous les matins de 9h30 à 12h au centre
médico-social

de MONTAIGU ☎ 02.51.94.16.70.

Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières

Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :

Je compose le 02.51.44.55.66., un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met en relation si nécessaire avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile.
Je compose le 15, face à une urgence vitale, le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

Pharmaciens	Depuis le 01/07/09, pour connaître les 3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile, vous devez contacter le 3237.		
Infirmière	Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30	Mme MOREAU Marie	CHAUCHE – 16, Rue du Centre 06.24.83.68.04
Dentistes	Dimanches et jours fériés	10h à 12h	02.51.46.28.83



MESSAGES DES ORGANISMES

SyDEV - VOTRE ÉLECTRICITÉ EST-ELLE DE BONNE QUALITÉ ?



Le SyDEV, propriétaire du réseau de distribution publique d'électricité, assure le contrôle de la qualité de l'électricité distribuée, pour le compte des communes vendéennes.

Si vous constatez chez vous des variations de la tension électrique et/ou de l'intensité de l'éclairage, un équipement électrique ou électronique moins performant ou s'arrêtant de fonctionner, nous vous invitons à nous le signaler par mail à : contrôle.concessionnaire@sydev-vendee.fr

Votre demande sera analysée et, le cas échéant, le SyDEV posera gratuitement un enregistreur de tension sur votre installation électrique. Cette action permettra de détecter les besoins de travaux de renforcement du réseau réalisés sans participation financière pour vous ou votre commune.

VENDÉE ÉNERGIE TOUR – 24 JUIN 2017



VENDÉE ÉNERGIE TOUR DU 10 AU 24 JUIN 2017

Dans le cadre du Vendée Energie Tour 2017, le SyDEV organise le 24 Juin prochain un rallye touristique en véhicules électriques et gaz dénommé "Défi 300 km". 17 véhicules se sont engagés dans ce défi et devront rallier LA ROCHE-SUR-YON après un périple de 300 km sans recharge intermédiaire. L'objectif étant de démontrer la

capacité de nouveaux véhicules électriques à effectuer ce kilométrage avec un seul plein. Ce rallye s'élancera du POIRÉ-SUR-VIE à 8h 25 et arrivera à LA ROCHE-SUR-YON à 18h00. **Le passage à CHAUCHÉ est prévu aux alentours de 16h45.**

CPIE LOGNE ET GRAND-LIEU – LES JARDINS AU NATUREL

Les 10 et 11 Juin prochains, 13 jardins au naturel seront ouverts sur le territoire du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) LOGNE et GRAND-LIEU !

Venez rencontrer des jardiniers passionnés, mais aussi des bénévoles, pour découvrir leurs différentes spécialités : légumes, plantes aromatiques, fleurs, paillage, plantes sauvages,... Ils vous livrent tous leurs petits secrets... au naturel évidemment ! **Samedi 10 juin : 10h30 - 17h30 / Dimanche 11 juin : 10h30 - 17h30**

Entrée libre et gratuite - Les jardins seront fléchés -

Plus d'informations : <http://www.cpie-logne-grandlieu.org/>

Bienvenue dans mon jardin au naturel

Entrée libre et gratuite

Les samedi 10 et dimanche 11 juin 2017 De 10h30 à 17h30

En Loire Atlantique et en Vendée 13 jardiniers ouvrent leur jardin à la visite, tous jardinent au naturel !

LOGNE ET GRAND-LIEU

LOGNE ET GRAND-LIEU
CPIE Logne et Grand-Lieu
8, rue Sainte Radegonde
44650 Corcoué sur Logne
02 40 05 92 31
tiphaine@cpie-logne-grandlieu.org

LOIRE-ATLANTIQUE

VENDEE

En partenariat avec :

Retrouvez sur <http://mon-jardin-naturel.cpie.fr> la liste de tous les jardins participants en France

Une action nationale soutenue par :

- 1 Le jardin Naturel de l'association Hirondelette à Pornic
- 2 Le jardin de Marie-Anne et Michel Loquias à Sainte Razanne
- 3 Les jardins familiaux de Gala à Bouaye
- 4 Le jardin de Claudette Guaranites à Saint Aignan de Grand-Lieu
- 5 Le jardin d'Odile et de Michel Rousseau à Saint Philbert de Grand-Lieu
- 6 Le jardin des Petites Groilles à Saint Philbert de Grand-Lieu
- 7 Le jardin de Belle-Vue à La Limouzinière
- 8 Le jardin de Marie-Jo et Loïc Boudry à Corcoué sur Logne
- 9 Le jardin d'Annette et Jean-François Denaud à Saint Philbert de Bouaine
- 10 Le jardin des Prés Moreau à L'Herbergement
- 11 Le jardin de La Magnole à Legé
- 12 Le jardin de La Fresnaie à Saint Révérend
- 13 Le jardin de Béatrice et Jean-Noël à Landevielle

MESSAGES DES ASSOCIATIONS

LE SOUVENIR FRANÇAIS - 1967-2017 : 50 ANS D'EXISTENCE

Le Comité s'est réuni le 12 Février 2017 sous la présidence de René LIMOUSIN et en présence de M. Christian TRICOIRE, Délégué Général de Vendée du Souvenir Français. À l'initiative de M. André AUBERT et épaulé par des jeunes dont André BOISSEAU et René LIMOUSIN, le comité de SAINT-FULGENT a été créé en 1967.

1973 : adhésion de SAINT-ANDRÉ-GOULE-D'OIE

1976 : adhésion de LA RABATELIÈRE

1974 : la section se dote d'un drapeau

2004 : adhésion de CHAUCHÉ

Suite à l'annexion de l'Alsace-Lorraine après la guerre de 1870-1871 et en reconnaissance des morts disparus au combat, M. Xavier NIESSEN lance l'idée du Souvenir Français qui est créé en 1878. Pendant les conflits de 1914-1918 et de 1939-1945, le Souvenir Français a beaucoup œuvré en envoyant des colis aux soldats sur le front.

Après la création d'associations d'anciens combattants en 1919, **le Souvenir Français a pour principale mission la création et l'entretien des monuments aux morts, et la conservation de la mémoire.** Son financement est assuré par la quête publique le jour de la Toussaint, les dons et les cotisations de ses adhérents. Le Souvenir Français peut aussi aider les établissements

scolaires pour leurs voyages d'études sur les lieux de mémoire. L'œuvre du Comité se poursuit, et René LIMOUSIN a souhaité se retirer, « l'âge prenant peu à peu le dessus ». C'est désormais **Roger TÉTAUD de CHAUCHÉ** qui assure la présidence de la section locale du Souvenir Français.



YOGASANA – SAISON 2017/2018

La période 2016/2017 des cours de yoga prend fin le Vendredi 23 Juin. Baisse de fréquentation cette année à CHAUCHÉ. **Nous espérons la venue de nouveaux adhérent(e)s pour la prochaine saison.** L'association « Yogasana » intervient sur différentes Communes sur le nord-est de la Vendée. Elle a pour but de sensibiliser et d'amener un **large public à la pratique du yoga.** **Le Yoga apporte souplesse et détente profonde, en associant un travail corporel en douceur et une conscience respiratoire apaisante.** Au moyen d'étirements, d'assouplissements, de différentes postures statiques ou d'enchaînements plus dynamiques, chacun et chacune peut à sa mesure profiter des bienfaits de cette pratique.



Pour la prochaine saison 2017/2018, les séances auront lieu à nouveau chaque **Vendredi matin de 10h15 à 11h30, à la salle « Les Étoiles de Fruchet ».** Les cours reprendront le Vendredi 22 Septembre 2017. Les inscriptions en cours d'année sont possibles (cours d'essai possible, sans engagement) - Prévoir tapis de sol, couverture, et vêtements souples. Renseignements auprès de M. Diannick BAU (le professeur) 02.51.63.64.32. / 06.30.20.28.13. / yogasanavendee@free.fr

FÊTE DE L'ÉTÉ ORGANISÉE PAR ROCK CHAU MUSIC – SAMEDI 1^{ER} JUILLET

L'association "ROCK-CHAU-MUSIC" réitère sa fête annuelle sous un nouveau nom le

"FESTI MAIN'HIR"

Nouveau nom, nouveau lieu ...

Cette fête se déroulera sur la place de la Mairie et de l'école le Samedi 1^{er} Juillet.

Ce sera à l'heure de l'apéro vers 19h que le groupe "Blue Connexion" entamera la soirée sur des airs Pop, Folk, Blues et Country. Le traditionnel "TREMLIN "ROCK-CHAU-MUSIC" débutera vers 20h30 avec 5 espaces scéniques répartis sur ce site. Un jury passera noter les groupes. Le 1^{er} remportera le trophée RCM, une journée d'enregistrement au studio "Nomad Audio" et la tête d'affiche sur la scène RCM du "FESTI MAIN'HIR" édition 2018. Le 2^{ème} et le 3^{ème} Groupe gagnant remporteront respectivement 400€ et 200€ de bon d'achat au magasin

micheraud.com
Le magasin de musique à Nantes. À l'issue du Tremplin, la soirée se poursuivra sur la scène avec, à 22h30, le groupe "AYERS" et "SUPAZERO" gagnant du tremplin RCM édition 2016.

Entrée GRATUITE. Bar et Restauration sur place.

Venez nombreux écouter et encourager ces musiciens.

Distribution du prochain bulletin les **14, 15 et 11 Juillet 2017.** Les articles doivent être déposés à la Mairie ou transmis par mail **avant** le Samedi 08 Juillet 2017.